

certifié exécutoire  
transmis à la Préfecture  
le 03/12/2024  
publié, affiché le 03/12/2024

Décision n° 2024-5 du 2 décembre 2024

Pour le Maire, l'agent délégué  
Isabelle DORANGEON



Virements de crédits

**Le Maire d'Ardentes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2024 dont Monsieur le Préfet de l'Indre a accusé réception le 5 avril 2024, l'autorisant conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des crédits inscrits dans chaque section ;

Vu la délibération n° 2024-024 du 28 mars 2024 portant adoption du budget primitif 2024 du budget principal de la commune ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Considérant la nécessité d'abonder les crédits relatifs aux transferts de charges (dommages ouvrages) et régulariser des écritures relatives aux subventions non amortissables,

**Décide**

**Article 1 :** de procéder aux virements de crédits comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-617-01 : Etudes et recherches	0,00 €	9 400,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-791-01 : Transferts de charges de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 400,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 400,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 400,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-4818-01 : Charges à étaler	0,00 €	9 400,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-1313-01 : Subv. transf. Départements	0,00 €	41 720,50 €	0,00 €	0,00 €
R-1323-01 : Subv. non transf. Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51 120,50 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>41 720,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>51 120,50 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>51 120,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>51 120,50 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>60 520,50 €</b>		<b>60 520,50 €</b>

NOTA : Le présent document est certifié exécutoire  
036-21360059-20241203-DECISION2024-5-DE  
Date de réception préfecture : 03/12/2024

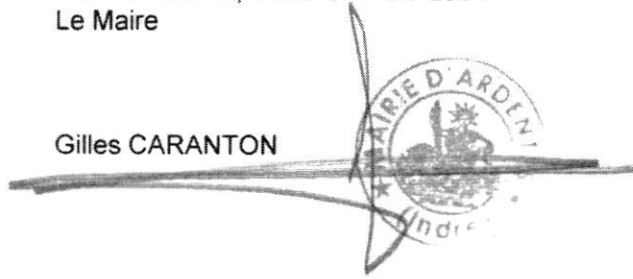
Article 2 : la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée au Préfet de l'Indre et au comptable de la collectivité

Article 3 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance.

Un extrait en est affiché à la mairie.

Fait à Ardenes, le 2 décembre 2024  
Le Maire

Gilles CARANTON



Accusé de réception en préfecture  
036-213600059-20241203-DECISION2024-5-DE  
Date de télétransmission : 03/12/2024  
Date de réception préfecture : 03/12/2024